

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Prolétaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France. — Un an 10 fr.
Autres pays. — Un an. 15 fr.

Rédacteur

Edmond PONARD
TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

Chômeurs, veillez à conserver vos droits syndicaux

La fermeture des ateliers, la dissémination des chômeurs rendent difficile la vie administrative de nos organisations.

La perception des cotisations ne peut s'effectuer d'une façon normale : le collecteur général trouve les portes des ateliers fermées ou n'y peut toucher qu'une faible partie des adhérents. Des collecteurs de sections ont quitté le métier et comme il en est de même de beaucoup de leurs camarades, il nous est, en certains cas, extrêmement difficile de les remplacer. Les circonstances actuelles ont éloigné de leur foyer beaucoup de camarades que nous ne pouvons pas toucher.

Nous sommes même embarrassés pour la distribution des journaux. Beaucoup ne touchent pas leurs destinataires. C'est même pour cette raison que nous réduisons en ce moment *L'Ouvrier Diamantaire* à 4 pages, nous contentant de publier l'essentiel.

Mais cet article n'a pas pour but de vous intéresser à nos difficultés administratives. Ce début n'est destiné qu'à mettre les adhérents en face de la situation qui nous est faite et à les prévenir contre une perte possible de leurs droits syndicaux.

**

Du fait que le collecteur ne va pas toujours à eux, certains camarades apportent du retard dans le paiement de leurs cotisations syndicales. (Rappelons pour ceux qui l'auraient oublié, que même en cas de chômage complet, la cotisation d'un franc par mois au *Rayon de Soleil* doit être payée.)

Or, il est une chose qu'il faut que les camarades comprennent : cette cotisation ne nous intéresse pas seulement par l'argent qu'elle apporte à la Caisse du *Rayon de Soleil*, mais aussi parce qu'elle a pour nous la valeur d'une précieuse indication.

Le Syndicat a des cotisations à payer pour chacun de ses adhérents à diffé-

rents organismes : Caisse de chômage, Fédération, Union, Alliance Universelle.

Or, si chacun se laisse mettre en retard dans le paiement de ses cotisations, comment voulez-vous que nous puissions savoir ceux que nous pouvons encore considérer comme des adhérents et ceux que nous pouvons considérer comme ayant quitté le métier et que nous devons par conséquent rayer des cadres ?

Le moment actuel, difficile pour les individus ne l'est pas moins pour les organisations. Alors qu'il ne rentre presque rien dans leurs Caisses, celles-ci doivent constamment débourser de fortes sommes.

On comprendra qu'elles n'aient pas la possibilité de cotiser aux différents organismes précédemment cités, pour ceux de leurs membres qui n'acquitteraient pas eux-mêmes leur cotisation syndicale individuelle.

Mais ceci est grave de conséquences pour l'adhérent lui-même. Et ici nous attirons d'une façon pressante l'attention de chacun.

Pour avoir négligé de payer la cotisation correspondante à son temps de travail (1 fr. par mois en cas de chômage complet) l'adhérent risque de perdre le bénéfice :

- 1^o du secours maladie ;
- 2^o du secours de chômage ;
- 3^o du secours du *Rayon de Soleil* ;
- 4^o du Sou du Soldat.

Nous espérons que cet avertissement suffira et que tous ceux qui sont en retard dans le paiement de leurs cotisations ou qui ne sont pas encore en possession de leur carte 1931 se feront un devoir de se mettre en règle au plus tôt.

E. PONARD.

La réglementation du travail EN BELGIQUE

UNE APPRECIATION HOLLANDAISE

Nous sommes heureux de publier la traduction d'un article paru dans le Diamanthandelsblad d'Amsterdam.

↑ Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le fait qu'il s'agit là d'une opinion hollandaise ce qui, en l'occurrence, est une garantie d'objectivité :

Il y a quelque temps j'ai consacré un article aux préparatifs en vue de l'arrêt de l'industrie. En même temps j'ai fait ressortir la tournure que prit la conférence de la Commission Internationale, convoquée à Amsterdam, par laquelle fut prise la décision connue.

Dans l'exposé que je donnai de cette séance, j'ai cru devoir dire que la délégation Amstellodamoise — tout au début — se rappelait les expériences de la première fois, n'était pas très disposée à collaborer à l'application de la mesure préconisée ; mais je n'ai pas manqué d'appeler l'attention sur le fait que les délégués belges ayant apporté la preuve que des mesures préparatoires très sérieuses avaient été prises, la méfiance des délégués Amstellodamois tomba peu à peu, et qu'ils commencèrent à apprécier ce que les leaders belges avaient su faire en la matière. Cette appréciation a déblayé le chemin faisant que les membres Amstellodamois de la Commission ont exprimé leur confiance aux organisations belges. Et après — se basant sur ces faits — ils se sont prononcés pour la collaboration. Depuis lors la décision a été appliquée et les organisations Amstellodamoises ont cru nécessaire d'avoir des données exactes concernant l'application de l'arrêt de l'industrie en Belgique.

Monsieur G. Vigevano — membre du Comité directeur de la Bourse — qui avait exercé un contrôle sévère sur la situation en Belgique, est rentré de sa tournée d'inspection et il a mis à ma disposition certaines données me permettant de faire connaître aux intéressés Amstellodamois le résultat de son enquête très conscientieuse.

Le contrôle englobait quelque 1.700 usines (fabriques, ateliers, etc.) à Anvers.

Pour la campagne M. Vigevano dut envisager un territoire s'étendant d'Ostende à St-Trond, comprenant 156 communes.

Afin de se faire une idée de la tournée faite par M. Vigevano il faut savoir qu'il existe des hameaux fort petits — Vorselaer par exemple — où l'on trouve 112 tailleries occupant en tout 250 ouvriers. Ce sont les ateliers à domicile qui surgissent dans tous les coins.

Là où c'était nécessaire M. Vigevano a eu recours aux mesures de contrôle scrupuleusement prises par les organisations belges.

Ce contrôle s'exerce de la façon suivante :

82 contrôleurs ont été nommés, répartis sur tout le territoire diamantaire belge ; 51

appartiennent à l'A. D. B. ; 8 aux organisations chrétiennes ; 13 au monde patronal Anversois (1). C'est un service assez coûteux, car chaque contrôleur touche une indemnité de 300 francs par semaine. Ils doivent contrôler tous les ateliers de leur ressort deux fois par jour et même le soir, s'il y a doute.

Une des mesures les plus efficaces réside dans le contrôle des compteurs électriques. Il est donc absolument impossible de faire infraction à la décision de la Commission Internationale, entre les deux contrôles, sans que le contrôleur s'en aperçoive. C'est un moyen de contrôle excellent entravant toute fraude.

Si une infraction est constatée le contrôleur est tenu d'en adresser un rapport tout en mentionnant le nom du groupement auquel le coupable appartient éventuellement. Le nom de l'entrepreneur sera communiqué aussi. En outre chaque contrôleur doit remettre son rapport journalier général. Ces rapports (cela fait chaque jour un dossier assez volumineux) sont étudiés et traités par le Comité général.

Monsieur Vigeveno nous communique encore les détails suivants se rapportant à sa tournée d'inspection : C'est par la ville de Lierre que je commençai. N'ayant jamais fait besogne pareille je ne vis rien qui me fasse penser à des tailleries, mais assez vite je me trouvai dans mon rôle. Parmi les maisons, un peu à l'arrière plan, on découvre de basses constructions qui ont l'apparence d'une serre : on a à faire à une grande taillerie. Après celles-ci il faut bien passer aux autres, aux petites : ce sont des ateliers aménagés à l'intérieur ; on en découvre partout, dans les chambres, dans les cuisines, sous les toits. Deux hommes au maximum y trouvent abri.

A Lierre pas la moindre infraction ne fut constatée. A Nijlen, comptant 3.000 habitants, et 126 tailleries, non plus. On me montra bien un rapport établissant qu'on avait attrapé un ouvrier un peu avant mon arrivée. Il était bien vite pris !

Alors j'inspectai Herentals, comptant 67 grandes tailleries. La ville avait un aspect bien typique, qui me fit penser au lock-out d'Amsterdam de 1902. Partout des attroulements d'ouvriers. Toutes les fabriques complètement vides. Dans un atelier à domicile un infracteur était attrapé en flagrant délit quand même. C'était le fils de la maison, occupé à de gros châtons. Il fallait finir ce travail, coûte que coûte, dit-il.

Et puis je visitai Grobbendonck. Là aussi j'eus l'impression que toutes les grandes fabriques avaient les portes closes, mais qu'il y avait parmi les ouvriers travaillant à domicile des merles blancs, qui tâchaient de se dérober ! Mais, ayant été trouvés les mains dans le sac ils avaient fait leur paquet bien vite.

De retour à Anvers on me fit connaître le résultat des rapports remis le premier jour de l'arrêt de l'industrie. Les chiffres nous apprirent ceci :

47 petites fabriques, (pour toute l'industrie rurale), occupant 110 ouvriers n'avaient pas encore fermé leurs portes ce premier jour. C'est donc un pourcentage fort minime. Néanmoins on y est allé de main forte. Ces quelques fraudes de moindre importance

(1) Note de Van Berckelaer : Les contrôleurs sont au service du S. B. D., (Syndicat Patronal Belge). Ils sont payés par cet organisme. Nous ignorons le nombre de membres de l'A. D. B. embauchés comme tels. D'ailleurs cela n'a pas d'importance.

nous montrent bien que le mouvement a connu un succès retentissant.

Monsieur Vigeveno me dit encore qu'il avait du respect pour les hommes qui avaient mené le mouvement belge. Ayant roulé sur ce vaste territoire, couvert de petits hameaux innombrables, éloignés de toutes les voies d'accès normales, il n'avait jamais pu croire qu'il aurait été possible de monter une organisation apte à exercer un contrôle aussi efficace. Je dois rendre hommage — me dit-il — aux hommes énergiques qui mènent cette danse. J'ose dire — sans hésitation, que la manière dont s'est fait l'arrêt de l'industrie a dépassé toutes les espérances.

Voilà ce que M. Vigeveno m'a communiqué ; verbalement il m'a encore donné des détails secondaires.

Je dois y ajouter, de ma part, que je souscris volontiers à l'hommage rendu par M. Vigeveno aux leaders belges, et je dirai ouvertement que le résultat obtenu doit être considéré comme étant une œuvre organisatrice de premier plan. P.

Le Gouvernement et les Chômeurs

Un décret récent a relevé — ô bien légèrement — le maximum des taux de secours alloués aux chômeurs par les fonds de chômage municipaux ou départementaux.

Les nouveaux taux sont ainsi fixés :

Pour le chef de famille, 7 fr. par jour.

Pour chacune des personnes de plus de seize ans en chômage vivant dans le ménage de leurs père, mère, tuteur, grand-père, grand-mère, oncle, tante, 3 fr. 50 par jour.

Pour le conjoint du chômeur et pour chacune des personnes au-dessous de seize ans à la charge du chômeur (ne travaillant pas ou gagnant moins de 4 fr. par jour), 3 fr. par jour.

Pour l'ascendant sans travail à la charge du chef de ménage, 2 fr. par jour.

Le total des secours alloués à un même ménage ne peut excéder 18 fr. par jour.

La participation de l'Etat aux dépenses des fonds de chômage et dans la limite des taux indiqués ci-dessus, est portée de 33 à 50 %.

Ce décret prend effet du 1^{er} février.

Si dérisoire que soit l'augmentation du taux des secours, elle sera bien accueillie par les chômeurs : quand on a rien on sait se contenter de peu et depuis si longtemps que dure le chômage, bien des ouvriers sont dans la misère.

Mais, malgré l'augmentation votée, les secours de chômage restent notoirement insuffisants et apparaissent comme parfaitement ridicules, si on les compare aux taux de chômage alloués par les pays étrangers à leurs chômeurs.

En outre, trop de chômeurs ne peuvent bénéficier de ces secours.

Il faut qu'on sache que seules les communes d'au moins 5.000 habitants sont autorisées à créer un fonds de chômage.

Or, depuis que l'électricité a pénétré partout, bien des communes se sont industrialisées... et comptent des chômeurs.

En quoi le diamantaire chômeur de Chassal ou d'Avignon, s'il n'est que diamantaire, est-il plus favorisé que son camarade de St-Claude ?

Il y a là une disposition de la loi qui doit disparaître et sur laquelle les organisations ouvrières et leurs représentants feront bien de porter attention. E. P.

Pour un tarif international

Il existe certainement en cette période de crise économique mondiale, des camarades, présentement chômeurs ou en sursis, qui se sont posés personnellement les questions suivantes : Où allons-nous avec cette crise, quand finira-t-elle ? De quoi demain sera-t-il fait pour nous diamantaires, etc.

Certes nous ne pouvons pas prédire l'avenir mais chacun peut faire connaître sa façon de penser sur ces questions d'actualité pour en tirer les meilleurs enseignements possibles profitables à nos organisations.

Si nous remontons à plusieurs dizaines d'années en arrière à une époque où le « capitalisme était libre » nous constatons que les crises économiques quoique assez fréquentes duraient peu de temps et n'englobaient pas toutes les corporations ni tous les pays. Dans les pays avancés industriellement la production dépassait déjà la consommation, la concurrence et le stockage se pratiquaient jusqu'au moment où survinait une crise qui amenait une dégringolade des prix sur l'excédent de production, provoquant ainsi de grandes pertes, des liquidations, etc... aux frais des capitalistes. Le chômage était de courte durée et le travail reprenait assez rapidement.

Il en est tout autrement à notre époque, avec le machinisme moderne la production augmente dans tous les pays beaucoup plus proportionnellement que la consommation. La concurrence a fait place aux cartels nationaux, aux trusts internationaux qui contrôlent les prix quand survient une crise comme celle-ci, embrassant presque toutes les industries. La seule différence est que la balance s'établit aux frais des ouvriers parce que l'excédent de production n'est pas sacrifié, les prix sont maintenus, les capitalistes ne souffrent que du manque à gagner.

Quant aux ouvriers, ils souffrent des conséquences du chômage, le paupérisme n'étant nullement synonyme de santé et richesse.

Pour nous, ouvriers diamantaires, dont le métier n'est pas de première nécessité et que les crises risquent d'avoir voir même de faire disparaître dans certains centres, il serait grand temps d'examiner internationalement la possibilité de canaliser l'effectif mondial des ouvriers diamantaires pour assurer la production socialement nécessaire afin d'éviter la surproduction cause de crise et de chômage.

A cette question vient s'en ajouter une autre qui complète la première. Si nous pouvons également adopter des tarifs internationaux de taille, brutage, etc..., nous supprimerions du coup la concurrence entre les centres et aussi entre les ouvriers.

Je sais bien qu'il existe des difficultés que nous pouvons étudier pour les surmonter, mais quand même il n'y a pas de raison qu'une pierre de telle série soit façonnée dans un centre à un tarif supérieur ou inférieur à un autre centre, puisque un ouvrier quel qu'il soit est obligé de faire le même nombre de facettes sur cette pierre.

Camarades, prenons exemple sur les trusts capitalistes, ils ont des tarifs internationaux, pourquoi, nous, ouvriers diamantaires organisés universellement, n'aurions-nous pas les nôtres ?

M. THOMAS.

du Syndicat de Paris.

Dans les Centres

FRANCE

Saint-Claude et ses sections. — A la fin de février, la situation du travail présente une très légère amélioration sur les semaines précédentes. Travaillent 24 heures par semaine : la coopérative *Le Diamant* (sauf une partie des chatonniers qui sont en chômage complet), la coopérative *Adamas*, les maisons Dalloz frères, Dalloz-Bénier-Favier. Les ouvriers des maisons Rey-Lançon et Juhan sont chômeurs à mesure qu'ils finissent leurs pierres.

Les autres maisons sont toujours en chômage. — La situation de chômage qui existe dans toutes les industries en plein hiver, a créé sur la place une situation des plus douloureuses, et la misère est en train de s'installer dans nombre de foyers.

— Nous signalons dans notre dernier numéro, que la Bourse du Travail et la Municipalité de Saint-Claude avaient demandé aux autorités compétentes d'autoriser le fond de chômage Municipal à relever les indemnités. Vient de paraître un Décret Ministériel tendant au même objet. Cependant, le relèvement voté est insuffisant. Espérons que les taux d'indemnités demandés par le fonds Municipal de chômage seront acceptés, bien qu'ils dépassent les taux légaux.

— Pour répondre à une autre demande de la Bourse du Travail, divers travaux seront entrepris sur les routes et chemins des environs dès que le temps le permettra. Les camarades chômeurs susceptibles de pouvoir accomplir ces travaux, peuvent s'adresser à M. Marius Grappin, agent-voyer.

Assurances sociales. — Nous apprenons, de source officieuse, que St-Claude sera compris dans la liste des localités pour lesquelles la limite de salaire donnant lieu à l'affiliation obligatoire aux Assurances sociales est élevée à 18.000 fr. (au lieu de 15.000).

Nous donnerons dès qu'il nous sera possible, toutes précisions utiles à ce sujet.

A Thoiry, Taninges, Nemours, Lyon, Felletin la situation est sans changement et le chômage à peu près complet.

A Paris la situation ne s'est pas améliorée et la plupart des ouvriers chômeurs, ont trouvé du travail dans d'autres professions.

PERMANENCES. — Les camarades sont priés de prendre bonne note que désormais et jusqu'à nouvel avis, le trésorier tiendra sa permanence les 1^{er} et 3^e dimanche de chaque mois.

BELGIQUE

La réglementation du travail a été un plein succès. Le nombre des ouvriers ayant travaillé pendant la première semaine a été insignifiant : environ 150 pour toute la Belgique.

Ainsi qu'il avait été décidé, les maisons en ayant la possibilité ont rouvert leurs portes le 16 février pour deux semaines. Après quoi, tous les ateliers seront à nouveau fermés pour deux semaines.

Le nombre des ouvriers ayant recommencé à travailler le 16 février s'élève à environ 4.000. Sur ce nombre, environ 3.200 sont occupés dans l'agglomération anversoise, 800 dans des localités plus éloignées. Ces chiffres dénotent une amélioration notable de la situation puisqu'au moment de la fermeture des ateliers, un mois plus tôt, 2.500 ouvriers environ étaient au travail.

HOLLANDE

Comme on pourra le voir par la lecture de la statistique de chômage, le nombre des ouvriers occupés reste peu élevé, bien qu'on ne travaille qu'une semaine sur deux.

ALLEMAGNE

Pour assurer la mise en pratique des mesures de restriction décidées par la Commission internationale, un bureau de contrôle a été institué avec l'appui des Chambres de commerce des localités intéressées. Grâce à cette création, la limitation de la production a été scrupuleusement observée dans les différents centres d'Allemagne.

AFRIQUE DU SUD

On lit dans *l'Information* :

Plusieurs tailleuries sud-africaines viennent de décider de limiter leur production et menacent d'exclure de leur organisation syndicale les entreprises qui se refuseraient à appliquer des mesures de restriction.

Pour le "Rayon de Soleil"

Sommes reçues au cours du mois

Louis Berthon, Avignon.....	22 50
Georges Demond, St-Germain-de-Joux	2 50
Fernand Lavenne, St-Claude.....	5 "
Alphonse Maître, Clairvaux	4 40
Louis Grevas, Molinges.....	5 "
Berger Marius, Cormaranche-en-Bugey	1 "
Georges Demond, St-Germain-de-Joux	2 50
Marius Arbez, Lavans-les-St-Claude ..	15 "
M. Hippolyte Vuarnier, Annemasse..	5 "
Millet Gabrielle, St-Claude.....	5 "
Fernand Grosfilay, St-Claude	10 "
Emile Tournier, Lavans-les-St-Claude	6 80
René Dalloz, St-Claude	6 "
Paul Désouges, Lyon.....	5 "
Anonyme, St-Claude	28 "
Jules Monneret	15 "
Total	138 40

Merci à tous ces généreux donateurs.

L'ACTION DE NOS CAMARADES BELGES contre l'industrie à domicile

Le Sénat Belge discute en ce moment une loi sur le travail à domicile. Notre camarade Van Berckelaer n'a pas manqué à cette occasion de mener le bon combat. Il a présenté et défendu les deux amendements suivants :

« La durée du travail fixée par la loi pour les diverses industries, devra être observée aussi dans les branches de ces industries exercées à domicile ».

« Si dans une industrie, la plupart des employeurs et des employés sont organisés et s'il existe un contrat collectif signé par les deux groupements fixant entr'autres la durée du travail, les stipulations s'y rapportant seront aussi applicables à l'industrie à domicile de cette industrie ».

Espérons que le Parlement belge votera ces amendements qui contribueraient dans une large mesure à réduire le danger que fait courir à notre industrie le clandestinisme des campagnes belges.

Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

Les valeurs diamantifères ont fait bonne contenance et sont en légère reprise.

La De Beers qui valait 625 le 2 Février est à 689 le 11, à 697 le 24, mais abandonne une partie de son avance et se retrouve à 666 le 3 Mars.

La Jagersfontein passe de 150 le 2 Février à 168 le 10 et à 157 le 3 Mars.

**

Le mois de Février s'achève sur une note un peu moins pessimiste. Certes, les affaires sont toujours très calmes, mais les quelques ventes qui eurent lieu l'ont été à des prix un peu meilleurs et surtout il semble que les offres sont moins massives.

Cette légère amélioration doit, pensons-nous, être attribuée en grande partie à la limitation de la production.

Que seront les mois à venir ? Nous croyons qu'il serait sage de ne pas nous abandonner aux illusions faciles. La légère amélioration que nous signalons signifie peut-être que nous avons atteint le maximum de la dépression, le fond de la crise. Mais il ne serait guère raisonnable de s'attendre à un retour subit à la santé. Tant que l'activité mondiale — particulièrement en Amérique — ne sera pas meilleure, nous ne pouvons espérer une marche normale des affaires de diamants. La convalescence sera longue. E. P.

BRUITS & NOUVELLES

Le diamant au Congo Belge. — La production en commun des trois sociétés suivantes : Minière du Kasai, Minière du Luebo, Minière de la Lueta, s'est élevée, en 1930, à 210.000 carats contre 178.551 carats en 1929.

A la De Beers. — M. F. Hirschorn, vice-président de la Jagersfontein, a démissionné du Conseil de la De Beers et a été remplacé par sir Robert N. Kotze, administrateur de la Johannesburg Consolidated Investment.

Un beau diamant. — Un diamant pesant 200 carats vient d'être trouvé dans le district d'Elandspunt (ouest du Transvaal).

Les diamants alluvionnaires. — Suivant diverses informations publiées dans plusieurs journaux, la production de diamants alluvionnaires aurait subi une importante réduction et cette réduction s'accentuerait d'une façon rapide.

STATISTIQUE des Syndiqués, des non-Syndiqués et des Chômeurs

	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 26 janv. au 1 ^{er} février	1.240	4.461
Du 2 au 8 février	ateliers fermés.	
Du 9 au 15 —	1.616	4.038
Du 16 au 22 —	ateliers fermés.	

ANVERS : Du 19 janvier au 15 février, ateliers fermés.

CAMARADES,

Ne jetez pas l'« Ouvrier Diamantaire ».
Faites-le lire aux non-syndiqués.

Imprimerie de la Maison du Peuple

12, Rue de la Poyat, ST-CLAUDE (Jura)

Spécialité d'Imprimés commerciaux
et Administratifs

Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint Claude



R. C. St-Claude 1961

Le Gérant, Edmond PONARD

TOUT ce qui concerne ...***l'Outilage pour Diamantaires*****André CURTIL**6, Boulevard Emile-Zola
Grand-Plan, SAINT-CLAUDE**TRAVAIL SOIGNÉ**Tous nos pivots de meules sont en acier
trempé et rectifié**UNE NOUVEAUTÉ :****Notre PINCE MÉTALLIQUE (Tenaille)**
(Modèle déposé)par son assise parfaite, sa douceur à la
meule, se recommande à tous les amateurs
de beau travail**PLAQUETTES ACIER**, Rabotées
assurant à la pince une assise impeccable**En vente à la Permanence****LA TABLE DE CLASSEMENT**qui permet de connaître sur le champ la
série d'une quelconque partie de pierres**LA TABLE DE CLASSEMENT** doit
être entre les mains de tous les diamantaires.**Au patron**, elle évite des calculs longs
et fastidieux et des erreurs toujours en-
nuyeuses.**A l'ouvrier**, elle permet de contrôler
sans aucune difficulté la série et, partant, le
prix de ses pierres.

PRIX	A la Permanence... 5 francs
	Par la Poste..... 5 fr. 25

MÉCANIQUE GÉNÉRALE**Spécialité d'Outilage
pour Diamantaires et Lapidaires**Rôdeuses, Meules, Pilons
Chaufferettes gaz ou essence, etc.**TRAVAIL SOIGNÉ****Jean DEFUGÈRES**

Rue Gagneur (Sur les Étapes)

SAINT-CLAUDE (JURA)

DIAMANTAIRES !Pour tout ce qui concerne votre
outillage en coquilles mécaniques,
griffes, montage de meules,
pilons, etc.. adressez-vous à**M. Louis BERTHON**Mécanicien-Ajusteur
à AVIGNON, par SAINT-CLAUDEDe la valeur de votre outillage
dépend votre production !..

En vente à la Permanence du Syndicat

C. BETTONVILLE

9, Rue de la Blanchisserie

ANVERSSpécialiste pour tous Outilages
concernant le métier diamantaire**MACHINES A SCIER & A BRUTER**Scies pour Machines à scier
Dops mécaniques et Dops « Idéal »

Fil de cuivre rouge pour Dops

DÉTAIL Téléphone 582.21 GROS

DIAMANTAIRESVoulez-vous de la bonne poudre de
diamant, éclats, boîte ou outils diamantaires,
achetez chez**Isidore STIJSEL**Fournisseur Général pour Diamantaires
134, Rue du Vanneau, à ANVERS**Achat de déchets de Diamants**

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces
— et Poids métriques contrôlés par l'Etat —Médaille à l'exposition Universelle de Gand 1913
Diplômé à l'Exposition des Bijoutiers-Joalliers
d'Anvers 1920A l'Exposition et au Concours du Commerce
et de l'industrie. Anvers 1921

Du Middenstandsbond « De Kleine Burger » 1921

A l'Exposition industrielle
du « Koninklijke Rubenskring » 1921-1923

Concours d'Étalages « Anvers en Avant » 1923

Concours d'Étalages, Illumination et Décoration
1^{er} Prix et Grande DistinctionRecommandé par les Fédérations Internationales
des Bijoutiers Négociants
et Organisations Ouvrières
Fondateur des Ecoles Professionnelles
de l'Industrie Diamantaire

Réparations de Balances pour Diamantaires et Bijoutiers

La Maison n'a pas de Représentant ni de Succursale

Les Dops L. MARCHANDEAU
sont en vente à la Permanence

Essayez-les...

Il ne vous en coûtera pas un sou.

DIAMANTAIRES, LAPIDAIRES !**LOUPES**Exigez les loupes poinçonnées DAVIDS
à grossissements spéciaux**CIMENT**Exigez le ciment hollandais gris et jaune, avec
poinçons « DAVIDS », en plaques et en bâtons ; tient
les pierres comme un roc.**I. D. DAVIDS & ZONEN**

JODENBREESTRAT 103

AMSTERDAM (Hollande)

Les véritables ciments gris
et jaunes, marque DAVIDS,
sont en vente à St-Claude chez

M. L. DUBIEF, 14, Rue de la Poyat

M. Clovis PERRIER, Place de l'Abbaye